



MAIRIE DE ROCHE LE PEYROUX

N° 11- avril 2017

L'édito des élus

Rouchounes, Rouchoux,

Nous voici déjà arrivés à mi-mandat et durant les 3 ans écoulés les élus ont appris à se connaître et à vous connaître. Notre plus grande satisfaction, outre les actions concrétisées, est de constater qu'à aucun moment d'éventuelles divergences politiques ne sont venues parasiter et mettre en péril notre équipe.

Les mairies, en grosse majorité, échappent au déficit de crédibilité dont souffrent les autres acteurs de la vie publique et politique (Etat et collectivités territoriales). Leur proximité avec le terrain suscite la confiance du public local. Ce même public rejette de plus en plus les soi-disant élites « politico-administratives professionnalisées » qui nous gouvernent avec un autoritarisme absent de toute concertation. Ce n'est pas la campagne présidentielle calamiteuse que nous venons de vivre qui va inverser cette préférence.

En attendant de connaître notre nouveau Président de la République, et surtout le positionnement de son gouvernement quant à l'avenir des petites communes, nous vous souhaitons un excellent printemps.

Le conseil municipal



DU PONT DE ROTABOURG A LA CROIX D'ANGLARS

✓ Traitements des charpentes (2^e tranche) :

L'entreprise GAUTHIER a entamé fin mars la 2^e tranche des travaux de traitement sur les charpentes de l'école, des 2 gîtes du bourg ainsi que du logement n°4 à Val Beneyte. Coût de l'intervention : 15 070,00 € TTC.

La préparation et l'isolation (laine de verre soufflée) des combles des 2 gîtes du bourg ont été confiées à l'entreprise ROUSSEL pour un montant de 3 943,72 € TTC.



✓ Remise en service de la ligne alimentant Val Beneyte bas : Cette ligne avait été endommagée lors de l'incendie qui s'était déclaré le 6 septembre 2016 au dessus de l'usine EDF. Depuis, la maison de Val Beneyte bas était privée d'électricité et alimentée par un groupe électrogène. Début mars, la ligne a été rétablie (provisoirement en aérien) et les travaux ont été sous-traités à l'entreprise SDEL LIMOUSIN (Malemort). Cette dernière évolue dans le secteur du BTP, et plus précisément dans l'activité « Constructions de réseaux électriques et de télécommunications ». Ultérieurement, ENEDIS réalisera l'enfouissement de cette ligne.

Puisque nous évoquons l'habitation de Val Beneyte bas, nous vous informons que la base nautique qui y siège sera « opérationnelle » du 1^{er} juillet au 31 août (ouverture tous les jours de 9H à 19H). Rebaptisée « Smile Kayak » cette structure touristique proposera, outre la pratique du kayak et du stand up paddle, un service snack-bar-glacier.

✓ Reclassement de la salle polyvalente : Après les travaux effectués à la demande de la Commission Départementale de sécurité, la salle polyvalente a été de nouveau contrôlée par cette même commission le 8 février dernier. A cette occasion elle a été reclassée en 4^{ème} catégorie (type L) et reçu un avis favorable pour sa réouverture (concrétisée par un arrêté d'ouverture en date du 15 février).

Les aménagements restant à réaliser ne concernent pas les risques d'incendie et de panique mais seulement l'accessibilité. Ces travaux (WC et bar) seront inscrits au budget 2018.

✓ Restauration des pompes à bras : Contactée l'an dernier, la SARL pompes DENIS basée à Lubersac, est venue sur notre commune pour étudier la possibilité de remise en service de nos 3 pompes à bras (de marque Bodin). Leur diagnostic a été plutôt rassurant quant à l'état du matériel et un devis va nous être adressé. L'entreprise est d'ailleurs repartie avec une de ces pompes (celle du bourg en photo ci-contre).



✓ Vigilance cambriolage : Suite à une récente tentative de cambriolage sur notre commune, nous relayons la gendarmerie pour vous inciter à faire preuve de vigilance face à cette forme de délinquance. Chacun d'entre nous doit adopter des actes élémentaires de protection/prévention et faire preuve d'une démarche citoyenne. N'hésitez pas à signaler toute personne ou véhicule suspect : les témoignages apportés peuvent se révéler capitaux pour identifier des auteurs. Nous recensons de nombreuses résidences secondaires dans notre village et la solidarité de voisinage reste la meilleure des préventions. Cette surveillance régulière effectuée par des acteurs locaux ne devra surtout pas être interprétée comme de la curiosité malsaine.



Rappel des contacts gendarmerie :

- ☎ 17
- Permanences gendarmerie de Neuvic : lundi et samedi de 8H à 12H
- Permanences gendarmerie de Bort : lundi au mercredi de 8H à 12H et de 13H 30 à 18H 30

vendredi de 8H à 12H et de 13H 30 à 17H 30

✓ Agence postale communale de Liginiaac : La question du maintien des bureaux de poste se pose partout en France dès l'instant où leur activité est jugée insuffisante. Confrontée à cette réalité la commune de Liginiaac a œuvré avec La Poste pour maintenir ce service sur son territoire. Ce travail s'est concrétisé par la création d'une agence postale. Cette initiative a fait l'objet d'une convention entre la commune et La Poste.



Heures d'ouverture :

Lundi, mardi, mercredi et jeudi : 9H à 12H Vendredi : 10H à 13H

☎ 05 55 96 76 85

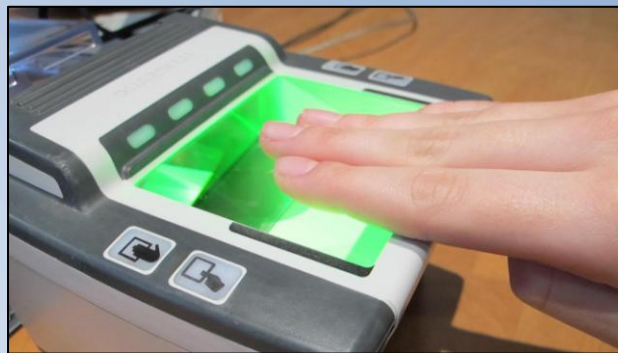
✓ Travaux prévus au barrage des Chaumettes : EDF ne nous a pas encore communiqué la date et la durée de cette intervention de maintenance. Elle s'effectuera durant l'été et nécessitera la fermeture à la circulation de la route en crête de barrage.



La municipalité, au nom de tous les habitants, souhaite la bienvenue à ses nouveaux Rouchoux :

- Mr et Mme ASSELINEAU (aux Chaumettes)
- Mr et Mme IACOVELLA (à Maisonneuve)

✓ Carte d'identité nouvelle génération : Depuis fin mars, il n'est plus possible à un administré de déposer une demande de carte nationale d'identité dans notre commune. Cette demande devra obligatoirement être instruite dans une mairie équipée d'un DR (Dispositif de Recueil) matériel spécifique permettant de numériser les empreintes digitales. L'objectif, comme pour les passeports biométriques, est de sécuriser la CNI qui sera désormais valable 15 ans.



A titre indicatif voici la liste des 10 communes corréziennes dotées d'un DR : Argentat, Beaulieu, Brive, Egletons, Malemort, Objat, Tulle, Treignac, Ussel et Uzerche. Pour effectuer vos démarches Ussel est donc la commune la plus proche, tout en sachant que vous avez la possibilité de vous faire délivrer une CNI dans une autre mairie (équipée) même hors du département de votre résidence. La mairie d'Ussel a exigé, face à l'augmentation du volume de cartes traitées, que tous les demandeurs prennent rendez-vous pour l'instruction de leur CNI. Le contact pour fixer un rendez-vous est le suivant : 05 55 46 54 09.

Un ou plusieurs DR mobiles devaient être mis à disposition des communes, mais à ce jour les modalités d'utilisation, de transport et d'assurance ne sont pas connues (encore une réforme bien préparée). L'association des Maires de France (AMF) a fait parvenir au Ministère de l'Intérieur ses points de désaccord sur ce nouveau dispositif qui dépouille les communes rurales d'un service de proximité important. Ces revendications n'ont semble t'il même pas été écoutées...

✓ Délai de déclaration de naissance : La loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle a prorogé de trois à cinq jours le délai pour déclarer une naissance. Un décret paru au Journal officiel du 4 mars précise les modalités de calcul de ce délai.

Le décret précise que « le jour de l'accouchement n'est pas compté dans le délai de déclaration de naissance » et que « lorsque le dernier jour du délai est un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, ce délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant ».

✓ Concert à l'église : Le 19 mars, dans le cadre de l'opération Mille Chœurs pour un regard, la chorale des gorges de la haute Dordogne s'est produite dans notre église. Ce concert de chansons populaires , accompagnées à l'accordéon par Danielle BALDASSARI, était donné au profit de l'association Rétina France qui œuvre pour la recherche médicale en ophtalmologie (en France près de 3 millions de personnes souffrent de maladies de la vue). Les dons volontaires récupérés à cette occasion seront intégralement reversés à Rétina France.



Deux bébés sont arrivés dans notre village durant le 1^{er} trimestre:

- Jasmine, née le 2 janvier, fille d'Emile DUGENEST et Elsa COULOMBEL (domiciliés à Val Beneyte).
- Louis, né le 21 mars, fils de Goëry RICHARD et Mélanie BRUYERE (domiciliés aux Guinguettes).

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et souhaitons beaucoup de bonheur aux deux familles.

✓ Natura 2000 : Créé en 1992, le réseau Natura 2000 rassemble des sites naturels de l'Union Européenne ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent. Son objectif est la prévention d'éventuels dommages, en vérifiant que les opérations réalisées sur ces sites, ne portent pas atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaire. Les sites Natura 2000 sont contrôlés par des gestionnaires qui ne peuvent être que des services de l'Etat, en l'occurrence les DREAL (Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).



En Corrèze 18 sites Natura 2000 ont été désignés. Notre commune fait partie depuis septembre 2006, et ce sur l'intégralité de son territoire, du site « Gorges de la Dordogne », zone de protection spéciale (ZPS) concernant la conservation des espèces d'oiseaux menacés, vulnérables ou rares. Ces populations de rapaces nicheurs qui évoluent dans un immense couloir boisé (forêts de pente attenantes à la rivière) de 150 kms de long constituent la richesse biologique des gorges de la Dordogne.

A ce titre, tout propriétaire ou forestier envisageant des coupes d'arbres ou du défrichement (surface supérieure à 4 hectares) doit solliciter le service instructeur de Natura 2000 pour établir une procédure d'évaluation (incidence du projet sur le site). A partir de cette étude d'impact sera accordée l'autorisation des travaux, avec ou sans contraintes. Ces contraintes éventuelles peuvent être principalement imposées entre le 1^{er} avril et le 31 juillet, période de nidification des oiseaux.

Pour obtenir plus d'informations contactez la DREAL à Limoges : 05 55 12 90 00

✓ Restauration de la bascule publique : Ces travaux (remplacement des bois de charpente et de la couverture) ont été effectués par l'association « Coup de main » installée à Saint Julien près Bort. Cette structure associative a pour vocation d'accompagner et d'insérer des personnes en difficulté via son chantier d'insertion et son entreprise d'insertion. La toiture a été refaite en ardoises et ainsi, aujourd'hui, tout le bâti existant autour de la mairie est couvert avec le même matériau. Nous reviendrons sur l'historique de cet édifice, qui fait partie de notre petit patrimoine, dans le prochain édito.

Coût de la rénovation : 3 708,00 € TTC



COMPÉTENCE EAU/ASSAINISSEMENT

Dans le cadre de la réorganisation territoriale prévue par la loi NOTRe (7 août 2015), les compétences eau/assainissement jusqu'alors optionnelles vont devenir compétences obligatoires, avec effet au 1^{er} janvier 2020. La procédure va donc engendrer un transfert progressif de ces compétences depuis les communes organisées en régies ou syndicats vers les nouvelles Com/Com. Ces dernières, une fois le transfert effectué exerceront donc de plein droit les compétences concernées. Un constat : Haute Corrèze Communauté exerce la compétence SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) depuis le 1^{er} janvier 2017.

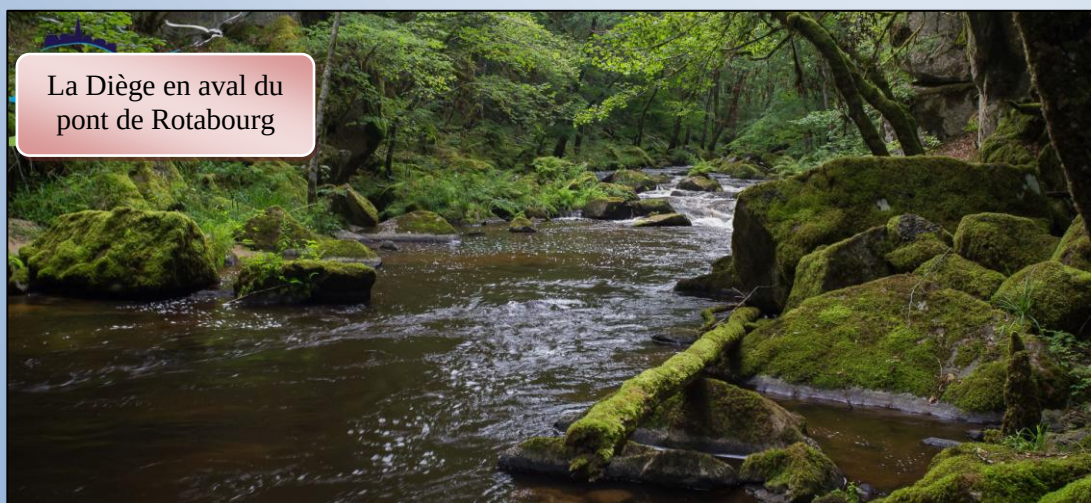
Pour cette réorganisation l'équation est simple et connue : on compte aujourd'hui en France 35 160 services d'eau et d'assainissement, gérés par 24 162 collectivités. A l'échéance fixée par l'Etat (1^{er} janvier 2020) il ne devrait plus y en avoir que 1 500 à 3 500. Les promesses alléchantes énoncées pour cette concentration de services ne manquent pas : moyens humains, techniques et financiers plus importants et surtout l'argument choc que l'on nous ressert systématiquement mutualisation=économies.

Au niveau national les réticences et craintes émises par les élus municipaux ont été nettement perçues par l'AMF (Association des Maires de France) et un groupe parlementaire du Sénat. Ce dernier est d'ailleurs parvenu à faire voter, le 23 février dernier, au sein de son instance, en première lecture une proposition de loi pour le maintien des compétences eau/assainissement dans les compétences optionnelles des Com/Com. Cette proposition de loi relève du bon sens : pourquoi retirer les compétences en question à des communes ou syndicats au profit d'intercommunalités. La pertinence, l'efficacité des services existants (comme le syndicat du Riffaud qui assure la compétence eau pour notre village) reposent sur :

- Le savoir-faire
- La connaissance de leur périmètre d'intervention et de ses élus
- La proximité et la réactivité
- Des tarifications très raisonnables

Les Com/Com sont elles en mesure de présenter autant de garanties..... ?

Dans l'immédiat, il convient de rester prudent et patient quant à l'abrogation d'une partie de la loi NOTRe. En effet, nul ne peut anticiper à ce jour les orientations que pourraient prendre les nouveaux parlementaires à l'issue des élections législatives de juin et sénatoriales de septembre 2017. Une seule certitude : pour l'instant les élus communautaires gardent la main sur la future gestion de l'eau sur leur territoire, à eux de faire les bons choix....



La Diège en aval du pont de Rotabourg

LE POINT SUR LA FIBRE OPTIQUE

Fin 2012, le Département avait adopté le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) qui prévoyait d'atteindre d'ici 2030/2035 une couverture de 100 % de la Corrèze en fibre optique à domicile (FFTH). Le passage au très haut débit vient de connaître une impulsion fulgurante avec le lancement du programme « Corrèze 100 % fibre en 2021 ». Ce challenge ambitieux a été présenté aux élus en début d'année, et ce à plusieurs occasions (réunion cantonale, AG de la Diège, réunion communautaire).

Les travaux nécessaires à cet aménagement numérique s'étaleront sur 4 ans et les communes regroupées sur le périmètre de Haute Corrèze Communauté connaissent d'ores et déjà l'année d'arrivée de la fibre sur leur territoire selon la zone où elles sont inscrites. Le Département a décidé de desservir en priorité les zones les plus reculées et où il y a le moins de débit. Roche le Peyroux est classé en zone 1 (traduction : travaux en 2018) et cette annonce ne peut que nous réjouir.

Le financement de cet aménagement numérique, dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à DORSAL, sera supporté par l'Etat, la Région, l'Europe, le Département et les EPCI. Ces dernières prendront à leur charge 250 € par prise raccordable. Notre EPCI (Haute Corrèze Communauté) va ainsi financer 26 048 prises ce qui représente un coût de 6,5 millions d'euros.

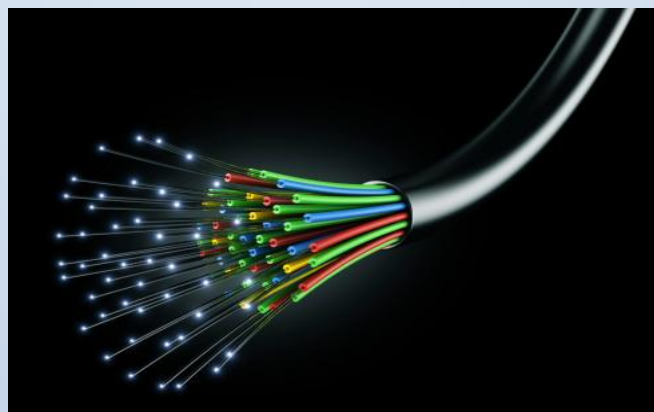
En proposant le très haut débit pour tous d'ici 2021 et en prenant ainsi une grosse avance sur beaucoup de départements, la Corrèze va se doter d'atouts indispensables en terme de compétitivité et d'attractivité.

Le déploiement de la fibre sera conditionné par deux préalables impératifs : l'élagage et l'adressage. Nous reviendrons sur ces deux paramètres en page suivante.

Les propriétaires trouveront en annexe un coupon réponse, à retourner en mairie, concernant leur intention (ou non) de faire arriver la fibre à leur domicile.

Qu'est ce que la fibre optique ?

La fibre optique désigne une technique et une technologie pour transmettre de l'information sur les réseaux informatiques. La fibre optique désigne un câble qui contient un fil en verre ou en plastique apte à conduire de la lumière et servant à transmettre des données. Le signal contenu dans un cœur cylindrique entouré d'une gaine protectrice, est transporté par une lumière laser. Cette liaison peut être établie sur des milliers de kms. Au-delà, la fibre possède la faculté recherchée de permettre des communications à des débits particulièrement élevés.



L'ÉLAGAGE

Comme la plupart des communes rurales nous sommes confrontés à une réelle négligence de certains propriétaires quant à l'entretien de leurs arbres situés en bord de voirie (départementale ou communale) et à proximité des réseaux aériens. Ce défaut d'entretien est de nature à compromettre la sécurité des biens et des personnes. L'élagage relève de la responsabilité du propriétaire de la végétation concernée en tant que gardien au sens de l'article 1384 du Code civil.

Les « coups de vent » de plus en plus fréquents que nous connaissons occasionnent régulièrement des avaries (chutes d'arbres ou de branches) sur les réseaux aériens. Outre le désagrément subi par les administrés en cas de panne, les réparations des réseaux représentent un coût élevé pour la collectivité. Ce coût, chacun des propriétaires concernés se doit de le réduire en effectuant les travaux nécessaires pour assurer la continuité et la qualité de la distribution électrique, téléphonique et très bientôt numérique.



L'ADRESSAGE

L'adressage consiste à assigner des adresses permettant la localisation d'habitations ou de locaux. Cette démarche entraîne la dénomination des rues et le numérotage des habitations. La première opération ne nous concerne pas puisqu'il n'est pas obligatoire de procéder à la dénomination des rues dans les communes de moins de 2000 habitants. Nous nous attacherons donc uniquement à la numérotation des « bâtiments ayant une vocation d'habitation ou hébergeant une activité justifiant l'adressage ».

La numérotation sera à charge de la commune. Les propriétaires seront ensuite chargés de l'entretien (et le cas échéant du renouvellement) de leur plaque. Les administrés doivent être informés de la numérotation de leur habitation (info passée via cet édito), et ne peuvent refuser l'apposition de plaque sur leur immeuble.

Ce chantier préalable à l'arrivée de la fibre sera engagé avec l'appui du service cartographie du Syndicat de la Diège qui propose à ses communes adhérentes un accompagnement technique et administratif.

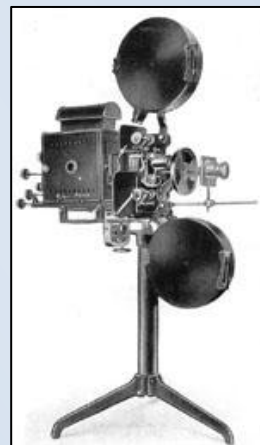
✓ Objets d'hier : Découvert dans un grenier de Val Beneyte à l'occasion des travaux de traitement de charpentes, cet appareil cinématographique a été très difficile à identifier. Deux éléments ont permis cette identification :

- L'année de son achat par la commune : 1929
- Une inscription sur l'appareil : E. L. PARIS

Le projecteur a été acheté à Mr EYBOULET (photographe très connu à Ussel) et cette acquisition est confirmée par une délibération du conseil municipal en date du 3 mars 1929.

Les inscriptions E.L. PARIS correspondent au fabricant et distributeur de l'appareil : Emile LAVAL à Paris. Ce dernier, en juillet 1919, avait racheté le fonds de commerce de Georges MENDEL qui fut un des pionniers du cinéma muet et sonore dès 1896. Son fonds de commerce se situait au 10, boulevard Bonne Nouvelle à Paris.

Le projecteur en notre possession est le modèle « Excelsior » dont voici le descriptif relevé dans la revue spécialisée Cinéopse de janvier 1925 : « Poste Excelsior à cadrage fixe, croix de Malte silencieuse dans un bain d'huile, volet automatique à grille, obturateur pliant, monture d'objectif réversible, objectif supérieur, boîtes protectrices pour bobines de 400 mètres, lanterne tôle forte, table colonne en fer et fonte réglable. Prix : 1 450 francs ».



Document publicitaire
de 1925

✓ Conférence et expo à la salle polyvalente : Fin 2016, notre commune avait été sollicitée par le Pays d'Arts et d'Histoire des Hautes Terres Corrésiennes (dont elle fait partie) pour accueillir une conférence sur la rivière Dordogne. Nous avons répondu favorablement à cette proposition, et la date retenue est le 18 juillet. En parallèle, durant la semaine du 17 au 24 juillet, la SHEMA nous mettra à disposition son exposition photos itinérante.

Cérémonie des vœux

22 janvier 2017



FONCTIONNEMENT			Compte Administratif 2016		Budget Primitif 2017	
Nature des dépenses	Prévisions du Budget 2016	Réalisations 2016	Propositions du Budget 2017	Evolution Bp n-1/n		
011 Charges à caractère général	53 910,00 €	52 267,19 €	64 400,00 €	19,46%		
012 Charges de personnel	78 050,00 €	74 074,05 €	64 600,00 €	-17,23%		
65 Autres charges de gest. courante	28 800,00	24 403,86 €	28 750,00 €	202,00%		
66 Charges financières	900,00 €	855,13 €	635,00 €	-29,44%		
014 Atténuations de produits	9 520,00 €	9 519,00 €	13 500,00 €			
67 Charges Exceptionnelles	650,00 €		600,00 €	-7,69%		
Total des opérations réelles	171 830,00 €	161 119,23 €	172 485,00 €	0,38%		
Opérations d'ordre 042	21 499,50 €	21 499,50 €	722,00 €			
022 Dépenses Imprévues	353,23 €	- €	1 310,06 €	270,88%		
TOTAL DES DEPENSES	193 682,73 €	182 618,73 €	174 517,06 €	-9,90%		
Autofinancement prévisionnel	85 000,00 €		50 000,00 €	-41,18%		
TOTAL avec autofinancement	278 682,73 €		224 517,06 €			

Nature des Recettes	Prévisions du Budget 2016	Réalisations 2016	Propositions du Budget 2017	Evolution Bp n-1/n
013 Atténuation de charges	11 000,00 €	11 402,92 €	- €	-100,00%
70 Produits de Services	450,00 €	4 469,99 €	1 650,00 €	266,67%
73 Impôts et taxes	136 700,00 €	136 360,23 €	136 650,00 €	-0,04%
74 Dotations	17 300,00 €	15 921,86 €	15 500,00 €	-10,40%
75 Produits de Gestion Courante	41 200,00 €	40 912,04 €	41 200,00 €	0,00%
77 Produits exceptionnels	20 777,50 €	21 397,30 €	2 178,00 €	-89,52%
Transfert de Charges				
Total des opérations réelles	227 427,50 €	230 464,34 €	197 178,00 €	-13,30%
Opérations d'Ordre 042				-
Excédents	51 255,23 €	- €	27 339,06 €	-46,66%
TOTAL DES RECETTES	278 682,73 €	230 464,34 €	224 517,06 €	-19,44%
Résultat cumulé de l'exercice		47 845,61 €		

La fiscalité Directe locale - Prévisions du budget primitif			
Libellé des taxes	Bases d'imposition	Taux appliqués	Produit résultant
Taxe d'habitation	141 400,00	2,43%	3 436 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	427 100,00	9,15%	39 080 €
Taxe foncière sur non bâties	5 900,00	28,52%	1 683 €
Compensations versées par l'Etat			
Total général			44 199 €



ZOOM SUR LES FINANCES LOCALES

LE BUDGET 2017

INVESTISSEMENT		Compte Administratif 2016		Budget Primitif 2017	
Nature des dépenses	Prévisions du Budget 2016	Réalisations 2016	Propositions du Budget 2017	Evolution Bp n-1/n	
20 Immobilisations incorporelles				-	
204 Subventions versées					
21 Programmes d'équipement	36 200,00 €	33 379,07 €	50 900,00 €	40,61%	
23 Immobilisation en cours	158 523,88 €	122 367,31 €	43 752,00 €	-72,40%	
16 Remboursement du Capital et cautions	8 240,00 €	8 003,46 €	3 310,00 €	-59,83%	
27 Autres immo financières				-	
Total des opérations réelles	202 963,88 €	163 749,84 €	97 962,00 €	-51,73%	
Opérations d'ordre Chap 040				-	
Opérations d'ordre Chap 041				-	
020 Dépenses imprévues				-	
Déficit 001	12 920,44 €		46 761,78 €	261,92%	
RAR D				-	
TOTAL DES DEPENSES	215 884,32 €	163 749,84 €	144 723,78 €	-32,96%	
Résultat de l'exercice soit un déficit de		33 841,34 €			
Nature des Recettes	Prévisions du	Réalisations 2016	Propositions du	Evolution Bp n-	
13 Subventions d'équipement	9 356,00 €	8 933,44 €	10 000,00 €	6,9%	
10 Dotations et fonds divers	99 306,22 €	99 335,56 €	12 000,00 €	-87,9%	
16 Emprunt ou caution	500,00 €	140,00 €	240,00 €	-52,0%	
Total des opérations réelles	109 162,22 €	108 409,00 €	22 240,00 €	-79,6%	
Opérations d'ordre 040	21 499,50 €	21 499,50 €	722,00 €	-96,6%	
Opérations d'ordre Chap 041				-100,0%	
Cession 024	222,50 €			-	
Réserves c/1068			71 761,78 €	-	
Autofinancement prévisionnel	85 000,00 €		50 000,00 €	-41,2%	
Excédent 001		0,00 €		-	
RAR R			0,00 €	-	
TOTAL DES RECETTES	215 884,22 €	129 908,50 €	144 723,78 €	-33,0%	
Résultat de l'exercice soit un excédent de		-33 841,34 €			

ÉTAT DES OPERATIONS PROGRAMMEES EN 2017

OPERATIONS (1)	Dépenses	Recettes	Solde
TOTAUX	94 652,00	-	84 652,00
cpte 2132 Aménagement salles de bain locations	13 000,00		
cpte 2158 Achat matériel technique	15 000,00		
cpte 2184 Mobilier	2 000,00		
cpte 2118 Vidange lagune	9 500,00		
cpte 231 Eglise	5 000,00		
cpte 231 traitement chargpentes	45 000,00		
cpte 231 bascule	3 800,00		
cpte 231 pompes	1 352,00		
cpte 2331 subvention Voirie 2016		10000,00	

TABLEAU DES RESULTATS

Résultat de Fonctionnement	99 100,84 €
Résultat d'Investissement	-33 841,34 €
Restes à réaliser Dépenses	25 000,00 €
Restes à réaliser Recettes	0,00 €
Besoin de financement	58 841,34 €

DECISION D'AFFECTATION

En réserve pour couvrir le besoin de financement d'investissement	-71 761,78 €
En Fonctionnement en recette au BP	170 862,62 €
Montant du résultat de fonct n-1	99 100,84 €